

Tribune Libre

Pour une (re-)localisation inclusive dans le numérique

Les pénuries de masques, médicaments et autres biens de consommation, lors de la crise du Covid, ont été un révélateur des fragilités de nos chaînes d'approvisionnement, complexes, fragmentées et concentrées dans quelques pays producteurs. Depuis les années 90, nos économies ont en effet fait le choix de l'efficacité, flux tendus et coûts bas, en délocalisant massivement nos usines et notre sourcing vers quelques pays asiatiques. Cette nécessité de repenser nos chaînes de valeur et de renforcer la résilience de nos économies est amplifiée par les enjeux climatiques actuels.

Ce constat fait pour les biens de consommation est applicable à d'autres secteurs, moins visibles du grand public mais tout aussi significatifs en termes d'emploi, comme celui du numérique. Représentant 776 000 emplois en France* en janvier 2020, les métiers du numérique sont pourvoyeurs de 86 300 emplois à l'étranger** pour le compte de nos entreprises. Il s'agit aussi bien d'emplois délocalisés par les entreprises elles-mêmes, via leurs filiales internes, que par leurs prestataires de services. Les Entreprises de Services du Numérique (ESN) françaises réalisent environ 6% de leurs activités à l'étranger. Les entreprises manufacturières délocalisent en interne 13% de leurs activités numériques. Là où la Chine se taille la part du lion dans l'industrie, c'est l'Inde qui vire en tête dans le numérique. Cette délocalisation de nos activités numériques est elle aussi motivée par des objectifs d'efficacité et une recherche de coûts bas.

La forte augmentation du chômage suite au Covid, dans le sillage d'un mouvement des gilets jaunes non encore éteint, renforce l'enjeu de cohésion nationale et d'inclusion sociale. Une relocalisation inclusive d'une partie de nos activités numériques permettrait de proposer des emplois professionnalisants aux plus fragiles et ainsi de répondre à cet enjeu de résilience économique et sociale.

2,2 millions de personnes***, jeunes décrocheurs scolaires, travailleurs handicapés, bénéficiaires de minima sociaux, seniors ... sont aujourd'hui considérées comme éloignées de l'emploi et éligibles à un dispositif d'insertion professionnelle. Dans le numérique, de tels dispositifs existent et ne demandent qu'à être développés. Entreprises d'insertion et, pour le handicap, entreprises adaptées, leur savoir-faire est de recruter et accompagner des personnes éloignées de l'emploi, en développant des parcours professionnalisants sur les métiers du numérique, via leur prestations clients. Contrairement aux entreprises classiques qui recrutent leurs collaborateurs sur la base des diplômes et de l'expérience professionnelle, leur modèle est de se baser sur les aptitudes et le potentiel de leurs talents atypiques. En s'appuyant sur ces entreprises à la fois expertes du numérique et de l'insertion professionnelle, les entreprises classiques qui avaient des difficultés à recruter avant crise s'ouvrent ainsi à un large vivier de talents non exploités. Si on estime que 10% des 2,2 millions de personnes éloignées de l'emploi ont la capacité de travailler dans le numérique, c'est un vivier de 220.000 candidats capables de répondre aux enjeux RH du secteur. D'autant plus que, en 2019, 80.000 emplois étaient non pourvus dans le numérique en France, et 190.000 autres postes étaient à pourvoir d'ici à 2022. La crise du Covid a stoppé cette dynamique mais nul doute que la tendance reprendra à court ou moyen terme.

Parmi les activités réalisées à l'étranger par la filière numérique, 15% *a minima*, soit 13.000 emplois, pourraient être relocalisées en France avec un bilan positif pour toutes les parties prenantes. En premier lieu, les bénéficiaires, personnes éloignées de l'emploi, ayant retrouvé un emploi et acquérant des compétences sur des métiers porteurs et fortement qualifiants. Ensuite, les entreprises, qui, via les entreprises d'insertion professionnelle, bénéficient de prestations de services à des prix

comparables à celles fournies depuis l'étranger et peuvent recruter des personnes qualifiées à l'issue de leurs parcours, tout en nourrissant leur raison d'être. Et enfin, l'Etat, pour lequel les économies réalisées sur les dépenses sociales (RSA, indemnités chômage, ...) ajoutées aux recettes supplémentaires (charges salariales, patronales ...) compensent largement les aides fournies aux entreprises d'insertion professionnelle.

Pour développer cette relation financièrement et socialement gagnante, entre les plus fragiles de notre société, les entreprises et l'Etat, les entreprises d'insertion professionnelle dans le numérique doivent changer d'échelle. Leurs donneurs d'ordre, DSI et ESN, doivent les y aider, en bâtissant des collaborations ambitieuses et en développant des pratiques Achats et des filières RH inclusives. Recrutements et (re-)localisation inclusifs sont deux clés pour une transition vers davantage de résilience. Mobilisons-nous pour créer 100.000 emplois inclusifs dans le numérique d'ici 2024 !

Olivier Girard, Président d'Accenture France et Bénélux
Philippe Crouzet, Président de l'Association Ares
Jean-Christophe Arnauné, Directeur d'Acces Inclusive Tech

Sources :

* Pôle Emploi, janvier 2020

** OPIIEC, « les emplois, compétences et formation au sein des ESN et ICT en France, 2018

*** Conseil pour l'Orientation dans l'Emploi, 2020